

**Règlement du Jeu FACEBOOK®**  
**« INSTANT GAGNANT »**  
**LABORATOIRES YVES PONROY**  
**Le 25/08/2018 de 00h01 au 23/09/2018 à 23h59 inclus**

---

**ARTICLE 1 : ORGANISATRICE**

La société INSTITUT DE RECHERCHE BIOLOGIQUE-IRB, ayant notamment pour nom commercial « LABORATOIRES YVES PONROY », Société par Actions Simplifiée (ci-après dénommée « la Société Organisatrice ») enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de La Roche-sur-Yon sous le numéro 315 249 821, ayant son siège social au « Parc d'Activité Sud Loire – BOUFFÉRE – 85 612 MONTAIGU Cedex », organise un jeu promotionnel sans obligation d'achat sur le site internet FACEBOOK®, ci-après dénommé « le Jeu », destiné à promouvoir la page FACEBOOK® <https://fr-fr.facebook.com/laboyvesponroy/> ainsi que la nouvelle gamme d'aromathérapie LABORATOIRES YVES PONROY, « Retour à l'essentiel ».

Le présent règlement (ci-après nommé « le Règlement ») définit les règles juridiques applicables au Jeu.

La participation au Jeu implique l'acceptation pure et parfaite de ce Règlement, aucune réserve ne peut y être indiquée.

Le Règlement est disponible par simple demande écrite envoyée à l'adresse du Jeu:

**LABORATOIRES YVES PONROY**  
**Jeu « Instant gagnant »**  
**Parc d'Activité Sud Loire**  
**BOUFFÉRE**  
**85 612 MONTAIGU Cedex**

Le Règlement sera disponible jusqu'au 24 septembre 2018 inclus.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera la nullité de la participation.

La Société Organisatrice ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable de la participation d'une personne domiciliée dans un autre pays que la France.

La Société Organisatrice garantit aux participants sa stricte neutralité, la réalité des gains proposés et son entière impartialité quant au déroulement du Jeu.

**ARTICLE 2 : DUREE**

Le Jeu se déroulera du samedi 25 août 2018 de minuit une (00h01) au dimanche 23 septembre 2018 à vingt-trois heures cinquante-neuf (23h59) inclus, date et heure françaises (heure de Paris) de connexion faisant foi, de manière continue, sur le site internet <https://fr-fr.facebook.com/laboyvesponroy/>.

**ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

**Participer au Jeu**

Ce Jeu est accessible via des bannières publicitaires sur Internet, par lesquelles le participant accèdera à la page FACEBOOK® LABORATOIRES YVES PONROY, ou en se rendant du samedi 25 août 2018 de minuit une (00h01) au dimanche 23 septembre 2018 à vingt-trois heures cinquante-neuf (23h59) inclus, directement sur la page FACEBOOK® LABORATOIRES YVES PONROY à l'adresse suivante : <https://fr-fr.facebook.com/laboyvesponroy/>.

Le participant reconnaît être informé et avoir accepté les conditions d'utilisation et la politique de confidentialité du site FACEBOOK® qui peuvent être consultées directement sur le site de FACEBOOK® : [www.facebook.com](http://www.facebook.com)

La participation est exclusivement réservée à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine (Corse et Monaco inclus, DOM-TOM exclus), Belgique et Suisse disposant d'une connexion Internet et d'un compte FACEBOOK® pour la participation sur la page FACEBOOK® LABORATOIRES YVES PONROY <https://fr-fr.facebook.com/laboyvesponroy/>.

Ne peuvent pas participer les personnes ne répondant pas aux conditions visées ci-dessus, ainsi que les mandataires sociaux et les membres du personnel de la Société Organisatrice et de la société co-partenaire de la Société Organisatrice, de toute société qu'elle contrôle, qui la contrôle ou faisant partie du même groupe de sociétés et de toute personne impliquée dans la mise en œuvre du présent Jeu.

Toute fraude sur ces points entraînera la nullité de la participation du candidat. La Société Organisatrice se réserve la possibilité de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant d'en justifier, sera exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.

### **Responsabilité du participant**

La participation à l'opération implique une attitude loyale de la part des participants, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres participants.

Le participant est seul responsable de ses contributions (commentaires, votes, marques et autres fonctionnalités proposées par FACEBOOK®) et la société LABORATOIRES YVES PONROY ne pourrait être tenue pour responsable de celles-ci.

Il est rigoureusement interdit, par quel procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. Chaque participant n'est autorisé à créer qu'un seul compte-joueur. La participation multiple d'un même participant (même nom, même prénom) à un tirage à travers plusieurs comptes-joueur pourra entraîner sans préavis la disqualification du participant à ce tirage et aux tirages suivants.

### **ARTICLE 4 : MODALITES DU JEU**

Les participations sont ouvertes du samedi 25 août 2018 de minuit une (00h01) au dimanche 23 septembre 2018 à vingt-trois heures cinquante-neuf (23h59) inclus. Chaque participant peut participer une (1) fois par jour, durant toute la durée du Jeu.

Pour participer au Jeu sur la page FACEBOOK® LABORATOIRES YVES PONROY, le participant devra suivre la mécanique suivante :

- a) Cliquer sur le lien proposé dans le post FACEBOOK® LABORATOIRES YVES PONROY du Jeu pour accéder au module permettant de participer ;
- b) Cliquer sur le bouton « *Passer à l'étape suivante* » après avoir choisi d'aimer ou non la page FACEBOOK® LABORATOIRES YVES PONROY ;
- c) Cliquer sur le bouton « *Cliquez-ici pour participer !* » ;
- d) Remplir le formulaire de renseignement en indiquant obligatoirement :
  - Prénom ;
  - Nom ;
  - Adresse mail.

- e) Cocher la case « *J'accepte le règlement du jeu* » ;
- f) Cliquer sur le bouton « *Je participe* » ;
- g) Cliquer sur le bouton « *Jouez* ».

Les cinquante-cinq (55) gagnants seront tirés au sort automatiquement par le module mis en place par la société RéflexMédia, mandatée par l'agence DIGISANTE. Cette dernière garantit sa stricte neutralité et son entière impartialité et celle de son prestataire dans la création de ce module qui déterminera les gagnants.

Il est impératif de remplir les champs obligatoires du formulaire de participation et d'accepter le règlement pour pouvoir être tiré au sort.

Si aucune personne n'a participé selon les conditions énumérées supra, alors les gains seront perdus et la société LABORATOIRES YVES PONROY en restera propriétaire.

La participation au Jeu se fait exclusivement par le biais du module créé par RéflexMédia, relayé par la page FACEBOOK® <https://fr-fr.facebook.com/laboyvesponroy/>. La société LABORATOIRES YVES PONROY ne sera pas tenue responsable de toute éventuelle usurpation d'identité/de compte sur la page FACEBOOK®. Les participants doivent donc veiller à participer et ne communiquer que via la page officielle LABORATOIRES YVES PONROY <https://fr-fr.facebook.com/laboyvesponroy/>.

A ce titre, toute inscription par téléphone, télécopie, courrier électronique, message privé ou sur papier libre ne pourra être prise en compte.

Toute participation erronée ou qui ne respecte pas la marche à suivre pour participer au Jeu sera rejetée, sans que la responsabilité de la Société Organisatrice puisse être engagée. Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion au Jeu sans que la responsabilité de la Société Organisatrice puisse être engagée.

Les inscriptions seront closes le dimanche 23 septembre 2018 après vingt-trois heures cinquante-neuf (23h59). Toute tentative d'inscription après cette date ne sera pas prise en compte.

## **ARTICLE 5 –DOTATIONS ET ENVOI DES LOTS**

Les cinquante-cinq (55) gagnants remporteront l'un des six (6) lots suivants,

Le premier lot, disponible en un (1) exemplaire, est composé de la façon suivante :

- Un (1) diffuseur Nebul One ;
- Un (1) coffret « Incontournables » composé d'un (1) flacon d'huile essentielle de lavande vraie, un (1) flacon d'huile essentielle de menthe poivrée et un (1) flacon d'huile essentielle de citron ;
- Un (1) coffret « Anti stress & bonne nuit » composé : d'un (1) flacon d'huile essentielle de Lavande vraie de dix millilitres (10 ml), d'un (1) flacon d'huile essentielle de camomille romaine de cinq millilitres (5 ml) et d'un (1) flacon d'huile essentielle de marjolaine à coquilles de dix millilitres (10 ml) ;
- Un (1) coffret « Coup de froid » composé d'un (1) flacon d'huile essentielle de Ravintsara de dix millilitres (10 ml), d'un (1) flacon d'huile essentielle d'eucalyptus radié de dix millilitres

- (10 ml) et d'un (1) flacon d'huile essentielle d'arbre à thé de dix millilitres (10 ml) ;
- Un (1) flacon de trente (30) comprimés neutres ;
- Un (1) flacon de cinquante millilitres (50ml) d'huile végétale d'amande douce ;
- Un (1) flacon vide de cent millilitres (100 ml) ;
- Un (1) livret « Retour à l'essentiel – Premier pas dans l'Aromathérapie ».

Le second lot, disponible en quatre (4) exemplaires, est composé de la façon suivante :

- Un (1) diffuseur Sonic One ;
- Un (1) coffret « Incontournables » composé d'un (1) flacon d'huile essentielle de lavande vraie, un (1) flacon d'huile essentielle de menthe poivrée et un (1) flacon d'huile essentielle de citron ;
- Un (1) flacon de trente (30) comprimés neutres ;
- Un (1) flacon de cinquante millilitres (50ml) d'huile végétale d'amande douce ;
- Un (1) flacon vide de cent millilitres (100 ml) ;
- Un (1) livret « Retour à l'essentiel – Premier pas dans l'Aromathérapie ».

Le troisième lot, disponible en quatre (4) exemplaires, est composé de la façon suivante :

- Un (1) coffret « Anti stress & bonne nuit » composé d'un (1) flacon d'huile essentielle de Lavande vraie de dix millilitres (10 ml), d'un (1) flacon d'huile essentielle de camomille romaine de cinq millilitres (5 ml) et d'un (1) flacon d'huile essentielle de marjolaine à coquilles de dix millilitres (10 ml) ;
- Un (1) coffret « Incontournables » composé d'un (1) flacon d'huile essentielle de lavande vraie, un (1) flacon d'huile essentielle de menthe poivrée et un (1) flacon d'huile essentielle de citron ;
- Un (1) flacon de comprimés neutres ;
- Un (1) flacon de cinquante millilitres (50ml) d'huile végétale d'amande douce ;
- Un (1) flacon vide de cent millilitres (100 ml) ;
- Un (1) livret « Retour à l'essentiel – Premier pas dans l'Aromathérapie ».

Le quatrième lot, disponible en huit (8) exemplaires, est composé de la façon suivante :

- Un (1) coffret « Anti stress & bonne nuit » composé d'un (1) flacon d'huile essentielle de Lavande vraie de dix millilitres (10 ml), d'un (1) flacon d'huile essentielle de camomille romaine de cinq millilitres (5 ml) et d'un (1) flacon d'huile essentielle de marjolaine à coquilles de dix millilitres (10 ml) ;
- Un (1) flacon de trente (30) comprimés neutres ;
- Un (1) flacon de cinquante millilitres (50ml) d'huile végétale d'amande douce ;
- Un (1) flacon vide de cent millilitres (100 ml) ;
- Un (1) livret « Retour à l'essentiel – Premier pas dans l'Aromathérapie ».

Le cinquième lot, disponible en huit (8) exemplaires, est composé de la façon suivante :

- Un (1) coffret « Coup de froid » composé d'un (1) flacon d'huile essentielle de Ravintsara de dix millilitres (10 ml), d'un (1) flacon d'huile essentielle d'eucalyptus radié de dix millilitres (10 ml) et d'un (1) flacon d'huile essentielle d'arbre à thé de dix millilitres (10 ml) ;
- Un (1) flacon de trente (30) comprimés neutres ;
- Un (1) flacon de cinquante millilitres (50ml) d'huile végétale d'amande douce ;
- Un (1) flacon vide de cent millilitres (100 ml) ;
- Un (1) livret « Retour à l'essentiel – Premier pas dans l'Aromathérapie ».

Le sixième lot, disponible en trente (30) exemplaires, est composé de la façon suivante :

- Un (1) flacon de dix millilitres (10 ml) d'huile essentielle de d'arbre à thé ;
- Un (1) flacon de trente (30) comprimés neutres ;
- Un (1) flacon de cinquante millilitres (50ml) d'huile végétale d'amande douce ;
- Un (1) flacon vide de cent millilitres (100 ml) ;
- Un (1) livret « Retour à l'essentiel – Premier pas dans l'Aromathérapie ».

tous ces produits étant de la marque LABORATOIRES YVES PONROY.

Les cinquante-cinq (55) gagnants tirés au sort seront recontactés par la Société Organisatrice au vu de confirmer leur intérêt pour le gain et de communiquer leurs informations postales nécessaires à l'envoi de ce gain.

Au cas où les lots ne seraient pas revendiqués dans les quinze (15) jours suivants l'annonce des gagnants par la Société Organisatrice, les gagnants seront considérés comme ayant renoncé à leur lot et la société LABORATOIRES YVES PONROY restera propriétaire des lots non réclamés.

Il en sera de même si les gagnants renoncent expressément et par écrit à leur lot.

La société LABORATOIRES YVES PONROY s'engage à envoyer les lots dans un délai d'un (01) mois à partir de la communication de l'adresse postale par le gagnant.

Le gain est nominatif et ne peut être attribué à d'autres personnes.

Le lot ne pourra donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de sa contre-valeur en numéraire, ni à son échange ou remplacement (il est entendu toutefois que la Société Organisatrice se réserve la possibilité de substituer à tout moment au gain proposé, une autre dotation de nature et de valeur équivalente).

Si le gain est retourné pour toute difficulté dans le nom ou l'adresse du destinataire, il restera la propriété de la Société Organisatrice

#### **ARTICLE 6 – FRAIS DE PARTICIPATION**

Les frais éventuels de connexion à Internet résultant de la participation à ce Jeu ne seront pas remboursés.

#### **ARTICLE 7 : RESPONSABILITE ET DROIT DE LA SOCIETE LABORATOIRES YVES PONROY**

La participation au Jeu de la société LABORATOIRES YVES PONROY implique une attitude loyale, dans le respect du Règlement.

La Société Organisatrice ou ses prestataires, tels que l'agence agissant pour le compte de l'organisateur, et ses prestataires propres ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté ou de nécessité justifiée, ils étaient amenés à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, leur responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Ils se réservent dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

La société LABORATOIRES YVES PONROY se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction des gagnants concernant les gains.

La Société Organisatrice ou ses prestataires tels que l'agence agissant pour le compte de l'organisateur, et ses prestataires propres ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si les lots ne parvenaient pas aux gagnants pour une quelconque raison indépendante de leur volonté.

L'acheminement des gains, bien que réalisé au mieux de l'intérêt des gagnants, s'effectue aux risques et périls des destinataires. Les éventuelles réclamations doivent être formulées par les destinataires, directement auprès des établissements ayant assuré l'acheminement, dans les trois (3) jours de la réception et par lettre recommandée avec accusé de réception, conformément à l'article L133-3 du Code de Commerce.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de toute détérioration pendant le transport, vol ou perte intervenue lors de la livraison du gain ou de tous incidents/accidents pouvant survenir pendant la durée de jouissance du gain attribué et/ou du fait de son utilisation.

La Société Organisatrice ne sera pas responsable de tout dysfonctionnement du réseau "Internet" empêchant le bon déroulement du Jeu notamment dû à des actes de malveillances externes.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site du Jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

La société LABORATOIRES YVES PONROY met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, mais ne saurait être tenue pour responsable des erreurs (notamment d'affichage sur les sites du Jeu, d'envoi d'e-mails erronés aux participants), d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur leur site, de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement du Jeu (notamment dû à des actes de malveillances externes) ; des interruptions, des délais de transmission des données, des défaillances de l'ordinateur, du téléphone, du modem, de la ligne téléphonique du joueur, des serveurs, des fournisseurs d'accès Internet, des opérateurs de téléphonie, des équipements informatiques, des logiciels ; de la perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée, des conséquences de tous virus, bug informatique, anomalie, défaillance technique, de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant, de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un joueur. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité.

La société LABORATOIRES YVES PONROY pourra annuler ou suspendre tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non-autorisée ou toute autre cause échappant à la société LABORATOIRES YVES PONROY, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

De même, la participation à ce Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau, ou tout autre problème lié à La Poste.

Toute tentative par un participant ou par toute personne, d'endommager volontairement un site web constitue une atteinte à la réglementation civile et pénale et la société LABORATOIRES YVES PONROY se réserve le droit de poursuivre tous agissements de cette nature.

Les participants déclarent et reconnaissent qu'ils ont conscience des caractéristiques, des risques et des contraintes d'Internet et notamment que les transmissions de données et d'informations sur l'Internet

ne bénéficient que d'une fiabilité technique relative, celles-ci circulant sur des réseaux hétérogènes aux caractéristiques et capacités techniques diverses qui perturbent l'accès ou le rendent impossible à certaines périodes. Les participants reconnaissent que tout site peut faire l'objet d'intrusions de tiers non autorisés et que les informations circulant sur Internet (données personnelles ou non) ne sont que relativement protégées contre des détournements éventuels (accès libre) et contre des virus éventuels. La société LABORATOIRES YVES PONROY et la société FACEBOOK® ne pourront en aucun cas être tenues responsables de préjudices éventuels (personnels, matériels, moraux) directs ou indirects subis par les participants et provoqués ou non par des tiers.

Le Règlement est soumis à la Loi française. En cas de litige ne pouvant être résolu à l'amiable, les tribunaux compétents seront ceux de Nantes.

#### **ARTICLE 8 : RESPONSABILITE DE FACEBOOK®**

La société FACEBOOK® n'est pas l'organisatrice de ce Jeu et ne saurait être tenue pour responsable, le cas échéant, des manquements à la légalité de ces modalités et /ou de son déroulement. Cette opération n'est ni gérée, ni sponsorisée par FACEBOOK®. Les informations fournies par le participant dans le cadre de ce Jeu sont collectées par la société LABORATOIRES YVES PONROY et non par FACEBOOK®.

#### **ARTICLE 9 : INFORMATIONS NOMINATIVES**

Les données personnelles collectées sont destinées à la Société Organisatrice, ou ses prestataires, pour les seuls besoins du Jeu et sont nécessaires pour la participation et l'attribution de la dotation.

A défaut, la participation sera considérée comme nulle. Lesdites coordonnées recueillies dans le cadre du présent Jeu seront utilisées conformément aux dispositions de la loi "Informatique et Libertés" n°78-17 du 06 janvier 1978.

Conformément à l'article 27 de cette même loi, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation de leurs données personnelles sur demande écrite par lettre simple à l'adresse du Jeu:

**LABORATOIRES YVES PONROY**  
**Jeu « Instant Gagnant »**  
**Parc d'Activité Sud Loire**  
**BOUFFÉRE**  
**85 612 MONTAIGU Cedex**

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des participants, et d'exclure les participations manifestement frauduleuses et ce, sans avoir à fournir de justification.

#### **ARTICLE 10 : REGLEMENT**

La reproduction, la représentation, la diffusion, l'utilisation, fussent partielles et à quelque titre que ce soit, du texte du présent Règlement, dans son intégralité ou par extraits, sont interdites sauf accord exprès, préalable et écrit de la Société Organisatrice rédactrice. Toute infraction sera poursuivie conformément aux dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle et du Code Pénal.